

# Blockchain, Smart Contracts et cryptos – la décentralisation dans tous ses états

06 octobre 2022 (Lausanne, le matin)

## Public visé

- Avocats
- Experts-comptables
- Experts-fiscaux
- Entrepreneurs

## Contenu

- Technologie phare des années récentes, la blockchain s'imisce progressivement dans tous les domaines de la vie économique moderne. Solution à tous les problèmes selon les uns, ou solution à la recherche d'un problème selon les autres, l'application de cette technologie pose des questions juridiques et réglementaires pointues.
- Ce séminaire d'une demi-journée offre un tour d'horizon des derniers développements juridiques et réglementaires applicables à la technologie blockchain, aux smart contracts, à la tokensiation des actions et aux crypto-actifs. La thématique sera abordée dans une perspective de démystification, avec pragmatisme, par l'examen d'applications concrètes. La décentralisation étant au cœur du sujet, un accent particulier sera également mis sur l'impact réglementaire et fiscal, mais aussi sur la question de la protection des données personnelles dans un système décentralisé.

## Conditions-cadres

Pas de prérequis particuliers

## Vos avantages

Vous connaîtrez:

- La technologie et de son impact concret sur des modèles d'affaires
- La situation juridique et réglementaire à la lumière des développements législatifs les plus récents
- Les enjeux liés à la protection des données personnelles dans une infrastructure décentralisée et connectée

Vous saurez:

- Examiner certaines questions fiscales et comptables en lien avec les technologies blockchain et les crypto-actifs

## Responsable du séminaire et conférencier

**Alexandre Jotterand**, avocat chez id est avocats sàrl

## Date

06.10.2022 le matin

## Lieu

Hôtel de la Paix  
Avenue Benjamin Constant 5  
1003 Lausanne  
[www.hoteldelapaix.net](http://www.hoteldelapaix.net)

## Prix du séminaire

CHF 410.- non-membre  
CHF 360.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

## Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

## Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

## Conférenciers

**Sébastien Dessimoz**, managing Partner et co-fondateur de Taurus SA, CF

**Quentin Eiselé**, Fiscalité chez Mazars

**Michel Jaccard**, associé chez id est avocats, Docteur en droit, LL.M.'97 Columbia Law School, également admis au barreau de New York

**Patrick Peixoto Rodriguez**, audit industrie chez Mazars

**Oren-Olivier Puder**, associé chez Junod, Muhlstein, Lévy & Puder, LL.M. (Georgetown University), Président du Conseil d'administration et co-fondateur de Taurus SA

## Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.30–09.00	Café d'accueil	
09.00–09.15	Introduction	Michel Jaccard
09.15–10.00	Aspects réglementaires et pratiques de la tokenisation des actions	Oren-Olivier Puder Sébastien Dessimoz
10.00–10.30	Pause-café	
10.30–11.15	Blockchain et crypto-actifs: quels impacts fiscaux et comptables ?	Patrick Peixoto Rodriguez Quentin Eiselé
11.15–12.00	Blockchain : quelle protection pour les données personnelles dans un univers décentralisé?	Alexandre Jotterand
12.00–12.30	Questions-réponses	

## Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch), en particulier:

### Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

### Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

### Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

**Annulation** jusqu'au délai d'annulation: sans frais

**Annulation** après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

**Annulation** à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

### CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch).